

14 février 2013 - Retirer les primes de départ n'est qu'un début

Donald Riendeau, Avocat indépendant et conseiller en éthique et gouvernance

Le ministre Gaudreault lance un message clair aux élus municipaux, il propose de mettre un terme aux primes de départ pour les élus démissionnaires en cours de mandat. Être un élu est un privilège qui s'accompagne de responsabilités, il faut être digne de la confiance qui nous est accordée. Depuis quelques semaines le gouvernement du Québec fait preuve d'une certaine écoute citoyenne, une certaine sensibilité à nos préoccupations..

Cependant, les Québécois s'attendent à beaucoup plus. Le projet de loi 10 frappe l'imaginaire, mais concrètement touche une poignée de gens. Tout au plus, deux ou trois élus seront annuellement accusés au criminel et une vingtaine d'autres démissionneront en cours de mandat. Nous récupérerons collectivement peut-être deux, voir trois millions de dollars, probablement le prix de la réforme.

Pour redonner confiance aux Québécois, le gouvernement aurait intérêt à considérer l'adoption de mesures plus globales avec de véritables impacts. Nos gouvernants auront-ils le « courage » de remettre en question certaines pratiques qui les touchent directement ?

D'abord, s'il y a une question taboue c'est bien celle des régimes de retraite des députés provinciaux. Plusieurs experts parlent d'une générosité excessive et d'un pactole sans commune mesure. Deux mandats et voilà une généreuse pension à vie équivalente à trente années de salaire d'un employé du secteur privé. Pas surprenant que certains soient attirés par la politique pour assurer leurs vieux jours ! À une époque où un gouvernement sérieux et soucieux de l'avenir du Québec devra procéder à des compressions, l'exemple doit venir d'en haut, les bottines doivent suivre les babines.

La remise en question des allocations de transition est une autre mesure qui aurait des impacts financiers réels et lancerait un message clair. Rappelez-vous lors des dernières élections municipales, près d'une dizaine d'ex-élus de la Ville de Montréal se sont vus accorder de généreuses allocations de transition alors que quelques semaines plus tard ils se voyaient replacer dans d'autres fonctions avec un salaire encore plus élevé que celui d'élu municipal ! Bravo à l'ex-ministre conservatrice Josée Verner, sans néanmoins quelques hésitations et pressions populaires, qui a renoncé à une indemnité de départ de \$ 116,000 alors qu'elle se voyait offrir simultanément un emploi à vie à la Chambre haute (Sénat).

Un autre exemple d'une mesure créative pourrait consister à mettre en place la « clause du Surprenant », en l'honneur de notre ripou préféré de la Commission Charbonneau. Cette clause permettrait de saisir une partie du régime de retraite de fonctionnaires corrompus, la partie que les citoyens payent. Pour les fonctionnaires municipaux, cette partie représente souvent près de 75% de leur prestation. Imaginez que chaque Surprenant recevra plus de \$ 2 millions en régime de retraite s'il atteint l'espérance de vie moyenne ! Imaginez les sommes que nous pourrions récupérer...

En terminant, bravo au présent gouvernement pour cette mise en bouche, ce hors-d'œuvre. Pour apaiser la grogne des Québécois et reconstruire le lien de confiance, un véritable plat de résistance devra être au rendez-vous, ce qui implique du courage et du leadership.